

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 2 mai 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absente :

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2017-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis comme modifié :

Points retirés :

- Conseil – Autorisation donnée au procureur dans le litige de contestation des quotes-parts
- Séance de consultation publique – DDM – 4927, rue des Landes

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2017



2017-162

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 AVRIL 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 19 avril 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 MAI 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 3 mai 2017.



2017-163

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 MAI 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-188** Adjudication de contrats pour la fourniture et la livraison de vêtement pour les cols bleus (VQ-48599)
- CU2017-063** Entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm – Maison de la musique*, relativement au prêt de personnel requis pour l'exploitation du *Palais Montcalm* ainsi que des modalités de paiement des salaires pour ces employés pour les années 2017 à 2021
- CU2017-064** Entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm – Maison de la musique*, pour les années 2017 à 2021, afin de confier la direction, la gestion et la coordination de toutes les activités artistiques, culturelles et commerciales exercées au *Palais Montcalm* de même que la poursuite de la réalisation et le développement de la *Maison de la musique*
- AJ2017-018** Règlement hors cour de la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-019347-137 (*L'Union canadienne compagnie d'assurance et Groupe Ledor inc. mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf-Champlain société mutuelle s'assurances générales et Desjardins assurances générales et La Personnelle assurances générales et Aviva compagnie d'assurance du Canada c. Ville de Québec*)
- AP2017-197** Adjudication de contrats pour la fourniture de lubrifiants et graisses, en vrac et en contenant (appel d'offres public 50180)
- A1GT2017-039** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Eugène-Lamontagne – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- A1GT2017-054** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la Grande Allée Ouest – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- CO2017-001** Résiliation de l'entente intermunicipale intervenue le 26 juillet 2016 entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relativement à une campagne triennale d'information et de sensibilisation portant sur la protection des sources d'eau potable
- DE2017-046** Bail entre la Ville de Québec (locateur) et *Groupe Plein Air Faune inc.*, (locataire), relativement à la location d'espaces à bureaux au sein d'un bâtiment à construire à la base de plein air de Sainte-Foy – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- DE2017-067** Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 entre la Ville de Québec, la *Communauté métropolitaine de Québec* et plusieurs autres partenaires, relativement

au versement d'une subvention – Nomination d'un représentant et de son substitut au comité directeur de ladite entente sectorielle

- FN2017-017** : Approbation du *Règlement n° 337 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 7 500 000 \$ concernant le réaménagement de l'atelier de maintenance du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2017-018** : Approbation du *Règlement n° 341 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 157 000 \$ concernant le remplacement des infrastructures et des équipements de radiocommunication du Réseau du transport de la Capitale*
- FN2017-019** : Approbation du *Règlement n° 342 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 534 000 \$ concernant divers projets de maintien d'infrastructures et d'équipements du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2017-020** : Approbation du *Règlement n° 343 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 069 000 \$ concernant divers projets de maintien d'infrastructure et d'équipement du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2017-021** : Affectation de paiements comptant aux projets d'immobilisation du programme triennal d'immobilisation 2017-2019
- PC2017-064** : Adoption du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec et prise d'acte des cahiers techniques
- RH2017-311** : Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- SO2017-002** : États financiers 2016 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- A2DA2017-011** : Entente de partenariat entre la Ville de Québec et le *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale*, relativement à l'analyse de l'impact de la qualité de l'air ambiant sur la santé des résidents de Limoilou, de Vanier et de la Basse-Ville de Québec et appropriation d'un montant puisé à même les paiements comptant d'immobilisations
- PC2017-036** : Lancement et tenue d'un concours international d'idées visant l'aménagement des rivières Cap-Rouge, Saint-Charles, Beauport et Montmorency et appropriation d'un montant puisé à même les paiements comptant d'immobilisations
- PC2017-063** : Appropriation de 415 000 \$ à même le fonds général de la Ville
- LS2017-008** : *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un pavillon d'accueil et de service à la base de plein air de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1109*
- PC2017-053** : *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1125*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-164

MAIRIE – AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 142 200 \$ - REMBOURSEMENT DE LA DETTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la somme de 3 142 000 \$ affectée par la résolution 2016-231 du 17 mai 2016 pour combler un déficit éventuel ou se doter d'une marge de manœuvre et de sécurité, soit appliquée au remboursement de la dette.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-165

CONSEIL – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE dans le cadre de l'appel de propositions n° APO-2017-001-1 pour le redéveloppement de site du Centre Jean-Marie-Roy, il soit donné au directeur général, le mandat suivant :

- Négocier avec la Régie du bâtiment du Québec, relativement à l'avis de correction no 1-2513412578, afin qu'un délai soit accordé pour obtenir toutes les informations pertinentes en lien avec le projet déposé;
- Convenir avec la Régie du bâtiment du Québec d'un échéancier;
- Informer adéquatement et dans les meilleurs délais la Régie du bâtiment du Québec de l'évolution de la situation ainsi que des échanges avec le proposant;
- Négocier avec le proposant une bonification du projet déposé et d'obtenir des précisions quant à son offre;
- Compléter les analyses d'impact (infrastructures, réseau routier, etc.) de cette proposition;
- Identifier les impacts du projet sur les utilisateurs actuels du Centre communautaire Jean-Marie-Roy;
- Proposer et évaluer, dans une optique de maintien de l'offre de service, des solutions de transition et de remplacement;
- Dresser la liste des actions à réaliser, incluant les modifications réglementaires, la signature d'une entente promoteur qui seraient requis pour concrétiser un tel projet;
- Compléter les analyses économiques.

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté

Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter



2017-166

CONSEIL – ÉNTENTE DE RÉCIPROCITÉ POUR LES COÛTS DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET AQUATIQUES AVEC LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

CONSIDÉRANT QUE Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, a soumis le texte de la résolution suivante.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE mandater la direction générale afin que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures signe une entente écrite avec la Ville de L'Ancienne-Lorette afin d'officialiser l'entente déjà existante de entre les deux Villes qui permet aux citoyens de chacune des deux villes liées à l'Agglomération de Québec d'être considérés comme des résidents de l'autre ville aux fins des coûts chargés réciproquement aux citoyens pour les loisirs et les activités aquatiques et leur éviter ainsi le tarif non-résidents;

Cette entente est déjà appliquée depuis de nombreuses années et sera renouvelée automatiquement d'année en année dans une optique de partenariat existant;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée sans délai à la Ville de L'Ancienne-Lorette afin que cette entente soit signée en bonne et due forme et que les conditions des prochaines inscriptions soient confirmées.

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte
Adoptée à la majorité



2017-167

DIRECTION GÉNÉRALE – AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DE L'ÉCOLE LES BOCAGES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 100 \$ à la Fondation de l'école Les Bocages pour leur traditionnel souper spaghetti qui se tiendra le jeudi 18 mai 2017 et qu'en contrepartie la Ville ait une visibilité dans le programme de la soirée et par l'entremise d'une présentation PowerPoint le soir de l'événement;

QUE les sommes soient prises à même le budget de fonctionnement et d'autoriser le virement budgétaire pour combler la différence, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-168

DIRECTION GÉNÉRALE – NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME JURY – PRIX DE L'INSTITUT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général, M. Robert Doré, à siéger comme membre du jury des Prix d'excellence de l'administration publique du Québec 2017, attribués par l'Institut d'administration publique.

Adoptée à l'unanimité, le président de vote



2017-169

GREFFE – RÈGLEMENT HORS COUR RELATIVEMENT À L'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE SUR LE LOT 2 814 685

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente de transaction-quittance entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et M. Francis Côté et Mme Chantal Tardif selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint au mémoire, notamment le versement d'une somme de 19 011,17 \$ par la Ville en règlement complet, final et définitif de toute réclamation découlant de l'imposition, par avis du 13 juin 2016, d'une réserve pour fins publiques.

D'autoriser la procureure de la Ville, Me Stéphanie St-André à signer pour et au nom de la Ville l'entente de transaction-quittance ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-170

GREFFE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION RVSAD-2015-8889 RELATIVE À L'OCTROI DU CONTRAT D'ACQUISITION ET D'IMPLANTATION DES LOGICIELS EMC CAPTIVA ET EMC DOCUMENTUM

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution RVSAD-2015-8889 relative à l'appel d'offres n° AOVSAAD-2015-442 pour le contrat d'acquisition et d'implantation des logiciels EMC Captiva et EMC Documentum, adoptée lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 en remplaçant les mots « à même les fonds disponibles aux prévisions budgétaires pour l'année 2015 » par « dans le *Règlement d'emprunt parapluie no REGVSAD-2014-392 au montant de 6 318 382 \$ décrétant des dépenses en immobilisations* ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-171

GREFFE – VENTE DU LOT 5 906 717 – 9354-3643 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser que l'acte de vente faisant l'objet de la résolution 2017-053 adoptée le 21 février 2017 prévoit un délai de construction de 36 mois au lieu du délai de 12 mois prévu au projet d'acte de vente joint au mémoire accompagnant la résolution 2016-584 adoptée le 6 décembre 2016, et qu'il soit modifié en conséquence.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-172

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE nommer M. Jean-François Jobin à titre de contremaître, poste permanent au Service de la gestion du territoire, secteur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-173

RESSOURCES HUMAINES – PROGRAMME D'INFORMATION À LA POPULATION ET PLAN DE FORMATION POUR LES ÉLUS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général pour mettre en place un programme d'information des citoyens et un plan de formation des élus qui consisteront à :

- Offrir cinq séances d'information sur la gestion municipale aux citoyens avant la période électorale municipale de 2017;
- Offrir deux séances de formation aux candidats aux élections municipales de 2017;
- Évaluer les besoins de formation des élus à l'élection de 2017 et leur offrir un plan de formation personnalisé ou collectif selon le besoin.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-174

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser à la Fabrique un remboursement annuel de 1 000 \$ pour couvrir les dépenses relatives à la mise en lumière de l'église. Que ce montant soit rétroactif depuis mai 2014 (date de la mise en service de la mise en lumière de l'église) et qu'il soit accordé annuellement à la Fabrique tant que le système pour la mise en lumière de l'église reste en fonction.

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-175

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – RÉVISION DES ENTENTES INTERVENUES AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

CONSIDÉRANT QUE des ententes avec la Commission scolaire des Découvreurs se renouvellent automatiquement d'année en année dont certaines depuis près de 30 ans et qu'elles sont désuètes et qu'elles ne correspondent plus aux besoins de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général à procéder à la révision des ententes intervenues avec la Commission scolaire des Découvreurs et à négocier une nouvelle entente avec cette dernière.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-176

GESTION DU TERRITOIRE – ACCEPTATION PROVISOIRE – RUE DE LA VALÉRIANE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter provisoirement les travaux de prolongement de la rue de la Valériane.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-177

GESTION DU TERRITOIRE – DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS, CERTIFICATS ET AVIS D'INFRACTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE désigner le titulaire du poste de coordonnateur au Service de la gestion du territoire, volet urbanisme, en tant que fonctionnaire désigné au sens de l'article 6 du *Règlement n° REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-178

GESTION DU TERRITOIRE – ÉVÉNEMENTS DE 2017 IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'aucun événement ne se chevauche et que la tenue de ces événements contribue au rayonnement de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser les organisations identifiées ci-dessous à occuper temporairement le réseau local et artériel pour la tenue des événements suivants au courant de l'été 2017 :

- Les Critérium 40 km, les mardis et mercredis 10-16-31 mai, 7-14-28 juin 5-19 juillet et 2 août, organisés par l'Association des maîtres cyclistes de Québec, 9 courses de 30 à 40 participants/course;
- La Course, le samedi 13 mai, organisé par le Grand Défi Pierre Lavoie, 6050 coureurs et bénévoles (convoi de 170 autobus);

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017 (suite)

- Challenge Défi Québec 800, samedi 20 mai, organisé par Fun Training pour 64 participants;
- La Course Québec-Montréal, 375^e de Montréal, jeudi 25 mai, organisé par École St-Antoine-de-St-Exupéry pour 48 participants;
- Au pas de course, le samedi 27 mai, organisé par le Grand Circuit familial pour le Séminaire Saint-François pour 400 coureurs;
- Le Triathlon des Pionniers, le vendredi 2 juin, organisé par les Écoles des Pionniers pour 180 cyclistes/coureurs;
- La Fête des voisins, le samedi 10 juin, organisé par Éric Lemay sur la rue Joseph-Dugal pour 40 citoyens;
- Le 1000 km, le vendredi 16 juin, organisé par le Grand Défi Pierre Lavoie pour 1000 cyclistes;
- Cyclo-défi Enbridge contre le cancer, le dimanche 9 juillet, organisé par la Fondation Jewish Hospital pour 2000 cyclistes,
- Le Mihifondo et le Granfondo, le dimanche 13 août, organisé par le Tour de Beauce pour Louis Garneau pour 3200 participants;
- Le Grand Circuit familial, le samedi 16 septembre, organisé par le Grand Circuit familial pour 1000 coureurs/marcheurs.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme responsable de l'événement :

- obtienne l'autorisation du ministère du Transport du Québec pour utiliser les routes 138 et 367 s'il y a lieu;
- informe les citoyens résidentiels ou corporatifs concernés, lorsqu'exigée par le représentant de la Ville;
- respecte le plan de sécurité approuvé par la Ville et par le Service de police, lorsqu'exigé;
- demande à tous les participants de respecter le code de sécurité routière et les terrains privés adjacents à la voie utilisée;
- dépose une preuve d'assurance responsabilité d'au moins 2 millions \$;
- valide auprès de l'Agence de santé de la Capitale nationale les besoins en premiers soins et services préhospitaliers disponibles et avoir les effectifs de soins nécessaires comme recommandé par cette autorité le cas échéant;
- transporte le matériel qui serait prêté par la Ville;
- fournisse une équipe suffisante pour assurer la sécurité sur la voie publique;
- remette les lieux en bon état;
- demande les permis nécessaires au Service de l'urbanisme s'il y a utilisation temporaire de chapiteau sur le territoire.

D'autoriser, sur demande, le Service de la gestion du territoire et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à fournir du matériel de signalisation et de logistiques disponibles et à nettoyer les rues au besoin pour la tenue de ces événements.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2017-179

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 991, ROUTE DE FOSSAMBAULT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 991, route de Fossambault.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET, RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 991, route de Fossambault, lot 5 030 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin de rendre réputée conforme la bande verte existante située en cour avant. Le tout tel que visible sur le plan d'implantation de Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre, minute 6943.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-180

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 1950, ROUTE DU HAUT-FOSSAMBAULT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 1950, route du Haut-Fossambault.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 1950, chemin du Haut-Fossambault, lot 3 056 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin d'autoriser la délivrance du permis de construction avec une marge de recul avant maximale du bâtiment principal à 22,0 m comme indiqué sur le plan d'implantation d'Éric Lortie, arpenteur-géomètre, minute 7.124.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-181

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 108, RUE DE LA GOUDRILLE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 108, rue de la Goudrille.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 108, rue de la Goudrille, lot 3 057 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin de rendre réputée conforme la localisation du bâtiment principal avec une marge de recul avant à 5,95 m et une marge de recul latérale droite de 1,94 m comme indiqué sur certificat de localisation de Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 911.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-182

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 3029, RUE MARANDA

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 3029, rue Maranda.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 3029, rue Maranda, lot 2 813 036 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme la localisation du bâtiment principal au niveau de la marge de recul avant à 5.88 m.

DE refuser de rendre réputée conforme l'implantation de la remise avec une marge de recul latérale gauche à 0,94 m et arrière à 0,85 m.

Le tout tel que visible sur le plan de localisation de Maxime Lechasseur-Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 1949.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-183

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 192, RUE DU PETIT-HUNIER

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 192, rue du Petit-Hunier.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme la localisation de la résidence et permettre un agrandissement résidentiel modifiant de ce fait la dérogation mineure accordée en 1999.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 192, rue du Petit-Hunier, lot 2 812 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin de rendre réputée conforme la localisation du bâtiment principal avec une somme des marges latérales à 4,16 m et une marge de recul latérale droite de 2,01 m comme indiquée sur plan d'implantation de Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1160.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2017-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LA ZONE RA/A-56 AU PLAN DE ZONAGE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2017-525 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la zone RA/A-56 au plan de zonage*.

Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier et que sa déclaration vaut aussi pour le point relatif à l'adoption du second projet du *Règlement n° 2017-525 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la zone RA/A-56 au plan de zonage* à l'ordre du jour.



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-184

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques*.



2017-185

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-514 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017 AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION POUR L'ÉMISSION D'UNE LICENCE POUR CHIEN

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-529 modifiant le Règlement n° 2016-514 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2017 afin de modifier la tarification pour l'émission d'une licence pour chien*.



2017-186

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-530 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2013-374 RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL OU RÉFÉRENDAIRE

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-530 abrogeant le Règlement n° REGVSAD-2013-374 Règlement sur la rémunération du personnel électoral ou référendaire*.



2017-187

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LA ZONE RA/A-56 AU PLAN DE ZONAGE

Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de *Règlement n° 2017-525 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la zone RA/A-56 au plan de zonage.*

Adoptée à l'unanimité, le président et
Monsieur Denis Côté s'abstenant de voter



2017-188

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-528 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-472 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-528 modifiant le Règlement n° 2016-472 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS




PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 59.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier